

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 4 juillet 2016

Médecin-conseiller : Maud OTTAVY  
Courriel : [maud.ottavy@drjscs.gouv.fr](mailto:maud.ottavy@drjscs.gouv.fr)  
Téléphone : 04 72 61 34 05  
Suivi administratif : Marie-Christine SAUSSÉ  
Courriel : [marie-christine.sausse@drjscs.gouv.fr](mailto:marie-christine.sausse@drjscs.gouv.fr)  
Téléphone : 04 72 61 34 71

Le Directeur régional et départemental

A

Mesdames et Messieurs  
les Présidents de Ligues et Comités Sportifs  
d'Auvergne Rhône-Alpes

Objet : Fortes chaleurs.

Référence : Instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2016/171 relative au Plan National Canicule 2016 (PNC)

Pièces jointes : fiches de recommandation canicule

- FA\_I12 à destination des sportifs
- FA\_I32 à destination des organisateurs de manifestations sportives
- FT\_I121\_conditions climatiques et risques pour la santé lors de la pratique d'APS
- Recommandations relatives à l'organisation de manifestations sportives en cas de forte chaleur (document DS\_DIR\_2016)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le plan canicule 2016 est activé depuis le 1er juin et ce jusqu'au 31 août 2016.

Les sportifs sont particulièrement exposés aux risques liés aux périodes de fortes chaleurs. Dans le cadre du plan canicule 2016 (instruction interministérielle citée en référence), des recommandations spécifiques ont été rédigées à leur intention ainsi qu'à celle des organisateurs de manifestations sportives. Vous trouverez ci-joint les fiches actions, la fiche technique et le document de la direction des sports relatifs à ces recommandations.


Nous attirons votre attention sur la nécessaire information de ces publics en amont et au cours des épisodes de fortes chaleurs, information à laquelle vous êtes appelés à participer selon les modalités qui vous conviennent.

L'ensemble des recommandations est téléchargeable sur le site du ministère de la santé (<http://www.sante.gouv.fr>). Des éléments d'information sont également présents sur le site de la DRDJSCS Rhône-Alpes (<http://www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr>).

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et/ou tout appui technique sur cette thématique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional et départemental



Alain PARODI